Réforme du 3e cycle : une révolution dans la formation des médecins spécialistes

Luc Mouthon

luc.mouthon@aphp.fr

CEMI
Collège national des Enseignants de Médecine Interne

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

CNCEM
Coordination Nationale des Collèges d'Enseignants en Médecine

CARREFOUR PATHOLOGIE 2018
– Paris – 5 novembre 2018

Réforme du troisième cycle

Les textes réglementaires publiés

- Décret du 25 novembre 2016
  - Organisation et gouvernance du 3e cycle
- Arrêté du 12 avril 2017 = arrêté « général » 3e cycle
  - Déclinaison locale et régionale par spécialité
  - Commissions de subdivision : besoins; agrément; répartition
- Décret du 12 avril 2017 = accès au 3e cycle des médecins en exercice (2021)
- Arrêté du 21 avril 2017 = arrêté « pédagogique »
  - Liste des DES / spécialités – options - FST
  - Connaissances et compétences « génériques » - transversalité
  - Maquettes de spécialités (DES) / Principales options de DE
- Arrêté du 27 novembre 2017 = arrêté « pédagogique »
  - Maquettes des FST
  - Maquettes des options manquantes
- Décret du 5 juillet 2018 = statut phase III
- Arrêté du 27 septembre 2018 = contrat de formation

Dynamique de formation/*Statut*
Toutes spécialités (hors MG)

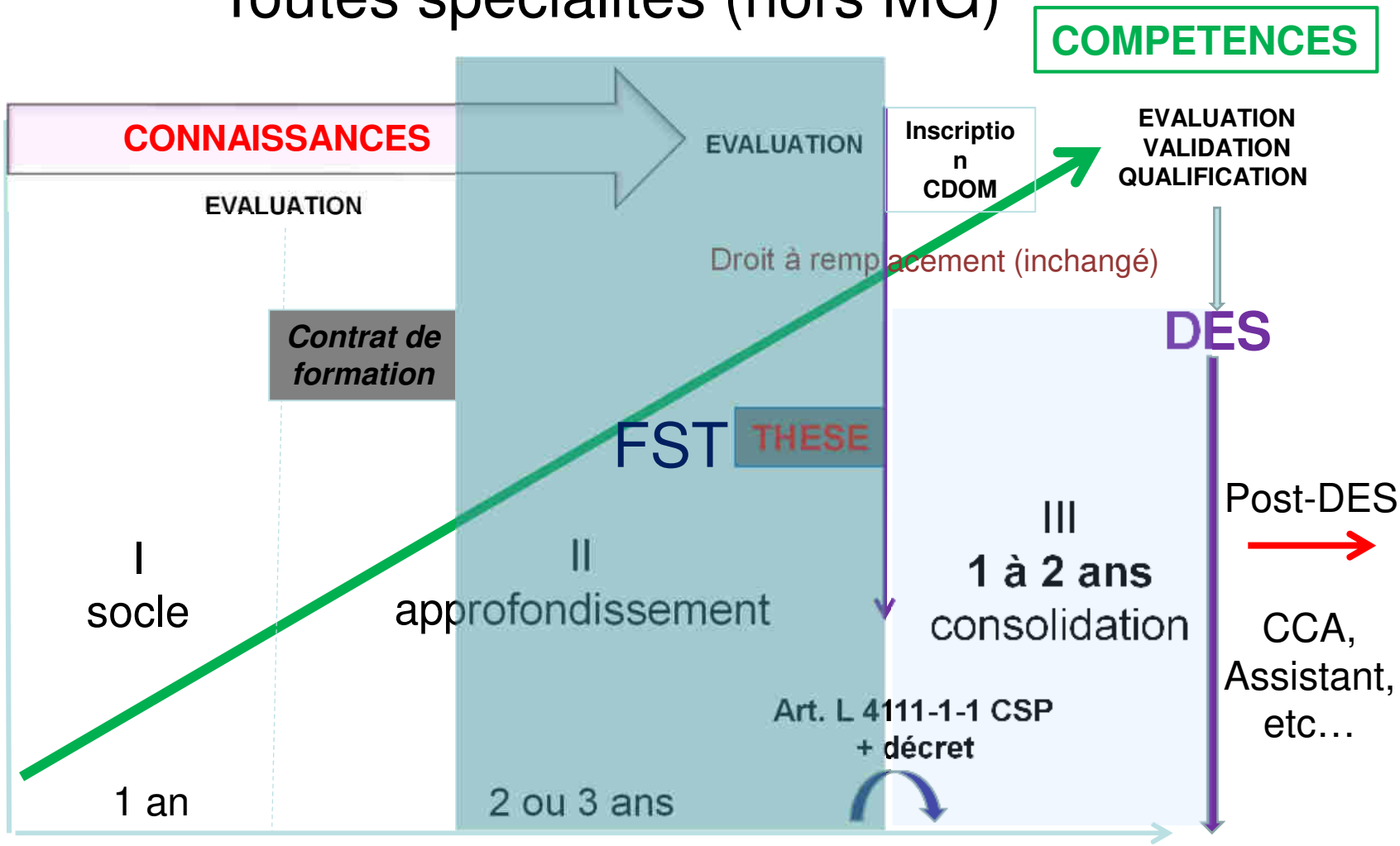

Statut « H » ----------internat (3 ou 4 ans) ---------- | **Docteur Junior**

Statut U ----------DES = Etudiant de 3e cycle, 4 à 6 ans----------

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 12 avril 2017 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et l'arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine

FST

- **Addictologie**
- **Maladies allergiques**
- **Bio-informatique médicale**
- **Cancérologie *(INCa)***
  - ***Déclinaison « adulte »***
  - ***Déclinaison hémato-oncologie pédiatrique***
- **Cardio pédiatrique et congénitale**
- **Chirurgie de guerre et de catastrophe**
- **Chirurgie de la main**
- **Chirurgie orbito-lacrymo-palpébrale**
- **Douleur**
- **Expertise médicale-préjudice corporel**
- **Fœtopathologie**
- **Génétique et médecine moléculaire bioclinique**
- **Hématologie bioclinique**
- **Hygiène-prévention infection, résistances, vigilances**
- **Médecine et biologie de la reproduction - andrologie**
- **Médecine scolaire**
- **Médecine du sport**
- **Nutrition appliquée**
- **Pharmacologie médicale/thérapeutique**
- **Soins palliatifs**
- **Sommeil**
- **Thérapie cellulaire-transfusion**
- **Urgences pédiatriques**

Arrêté du 27 novembre 2017

Arrêté du 27 novembre 2017
- partie haute -

- Rectificatif de l'article 6 de l'arrêté du 12.4.2017 : **Options et FST**
  - Définition option précoce
  - Options et FST :
    - rôle central de la CLC de la spécialité
    - Lien avec les *pilotes* de la FST pour accès à cette formation des étudiants du DES
    - Pilote de chaque FST (assisté d'autres représentants de la formation), en coordination avec les CL → Doyen → liste des étudiants susceptibles d'être autorisés à entrer dans FST
    - *Agrément fonctionnel* des lieux d'accueil en stage
    - En phase d'approfondissement, sauf exception

FST (et options)

- Pas d'entrée en option/FST avant année universitaire 2019-2020
- En 2018 :
  - Cartographie de l'offre de formation
    - Subdivision
    - Région
  - Désignation des pilotes de FST
  - Préparation offre de formation
  - Articulation avec les coordonnateurs de DES et les CL de coordination de spécialité
- Campagne d'agrément 2019
- Modalités d'entrée et de régulation

Pilote de FST

- *« Le pilote de la formation spécialisée transversale est désigné, pour une durée de trois ans, par le ou les directeurs d'unité de formation et de recherche compétents de la région parmi les personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ou des praticiens hospitaliers titulaires participant à ladite formation. »*
- Cette désignation résulte de la proposition qui lui est faite par les acteurs locaux ; un PH habilité peut être désigné pilote de FST.

Les questions qui se posent sur les FST

- la FST est-elle toujours une année supplémentaire pour les DES courts (3 ou 4 ans), ou si on fait des stages double agrément, on peut n'avoir que 6 mois de stage supplémentaire?
- la FST est-elle contingentée à l'échelon national ou régional? ou les deux? Un nombre de FST douleur est il prévu au niveau national?
- le financement : des postes sont-ils envisagés si il y a 1 contingent national, ou seulement des FST pour les services qui ont déjà des financements pour des postes d'interne?
- la régulation et l'accueil des internes FST par région: qui, du DES d'origine ou de la FST de destination, décide d'accueillir l'interne de FST?

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2018-571 du 3 juillet 2018 portant dispositions applicables aux étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie

NOR : *SSAH1713747D*

Publics concernés : *étudiants du troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie, assistants des hôpitaux.*

Objet : *création du statut de docteur junior et création d'une indemnité forfaitaire d'hébergement pour les internes et les docteurs juniors, clarification des règles relatives à l'imputabilité au service des accidents et maladies des assistants des hôpitaux.*

Entrée en vigueur : *les dispositions relatives à l'indemnité forfaitaire d'hébergement pour les internes entrent en vigueur à compter du 1er novembre 2018 ; le reste des dispositions entre en vigueur à compter du 1er novembre 2020.*

- **Organise l'autonomie supervisée du « Docteur junior »**
- **Processus dynamique → extension progressive du champ des compétences et de leur exercice**

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 3 septembre 2018 portant publication du modèle type de contrat de formation mentionné à l'article R. 632-26 du code de l'éducation

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 juin 2018,

Arrêtent :

Art. 1er. – Le contrat de formation mentionné à l'article R. 632-26 du code de l'éducation et dont les modalités d'élaboration sont fixées par l'article 13 de l'arrêté du 12 avril 2017 susvisé, est établi conformément au modèle type annexé au présent arrêté.

Art. 2. – La directrice centrale du service de santé des armées, la directrice générale de l'offre de soins et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 septembre 2018.

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
R.-M. PRADERLES-DUVAL

La ministre des armées,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice centrale du service de santé des armées,
M. GYGAX GENERO

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
C. COURRÉGES

Modèle de contrat de formation personnelle professionnalisante 3ème cycle des études de médecine

- **Partie A : Projet professionnel**
- **Partie B : Parcours et objectifs pédagogiques**
- **Partie C : Travaux, post-DES et insertion professionnelle**

- Préparé avec le coordonnateur / tuteur
- Signé de l'étudiant/du coordonnateur/du président de l'UFR
- Révisable à chaque semestre

Art. 65 : Comité d'évaluation

- Composition « institutionnelle »
- Objectifs
  - Aspects stratégiques
  - Aspects structurels : gouvernance; offre de formation, mobilité; droit au remords; tutorat; étudiants en difficulté…
  - Impacts
    - Réponses aux besoins de santé, démographie (ONDPS)
    - Évolution des métiers
    - Attractivité des spécialités, options et FST
    - Mise en œuvre des outils de formation
    - Développement de l'ambulatoire
- Indicateurs-cibles communs en petit nombre

Art. 66 : Comités de suivi

- Objectif pédagogique
  - Maquettes (y compris CT) DES, options et FST; applicabilité
  - Parcours
  - Suivi
  - Évaluation des étudiants - validation
- Organisés par groupes de spécialités
- Représentation étudiante
- Comité de pilotage assurant coordination et lien avec le comité d'évaluation
- 1er cycle de réunions avril-mai; 2e cycle fin d'année
  - Contrat de formation
  - Passage en phase d'approfondissement
  - Remords-réorientations
  - Formation théorique
  - Respect des maquettes de stages phase socle…

Arrêté modificatif de l'arrêté du 27 novembre 2017 (en cours de validation)

Durée des maquettes DES:

- Hépato-gastroentérologie: 5 ans
  - Suppression des options
- Médecine cardiovasculaire: 5 ans
  - Options :
  - imagerie cardiovasculaire d'expertise
  - cardiologie interventionnelle de l'adulte (+ 1 an)
  - rythmologie interventionnelle et stimulation cardiaque (+ 1 an)

Autres modifications:

- Maquettes DES:
  - Pneumologie
  - Endocrinologie-diabétologie-nutrition
  - Anatomie-cytologie pathologique
  - Neurochirurgie
  - ORL-CCF
  - Psychiatrie

Déclinaison locale/régionale de la R3C

- Maquettes des nouveaux DES
- Cursus des internes « ancien régime »
- Besoins et offre de formation
- Agréments : phase socle (niveau I) rentrée 2017 / critères par spécialité
- Agrément principal (celui de la spécialité du responsable de la structure)
- Agréments complémentaires
- Répartition :
  - Tous les étudiants de chaque DES (dans spécialité et hors-spécialité)
  - Les internes des générations précédentes
  - Sanctuarisation postes phase « socle »
- Équilibre CHU-CH
- Équilibre entrants 2017 – internes « ancien régime » : offre de stages

- **Les acteurs :**
  - Facultés (doyen; *coordonnateurs* de spécialités)
  - CHU et CH/ARS/
  - représentations étudiantes

Les difficultés rencontrées

- Parution tardive de certains textes
- Déclinaison par spécialité/région/subdivision
- Equilibres phase socle/ancien système – CHU-CH
- Répartition des effectifs sur le territoire national
- Nouveaux DES/DES composites/co-DES
- Durée de certains DES
- Mise en place de la plateforme nationale des disciplines (PND)
- Mise en place des sessions de formation par les collèges
- Accès à la PND
- Mise en place des ETU
- Contrat de formation
- Evaluation des compétences

Les 18 enseignements transversaux universels (I)

1	-Radioprotection des patients* -Bases en radioprotection et assurance qualité	Collège des Enseignants en Radiologie de France (CERF), Collège Médecine nucléaire (Conseil National Professionnel de Médecine Nucléaire)
2	**Bon usage des antibiotiques et gestion de l'antibio-résistance**	Collège de Maladies Infectieuses et Tropicales
3	**Maladies infectieuses émergentes***	Collège de Maladies Infectieuses et Tropicales
4	**Repères en médecine de la Douleur**	Collège Douleur
5	**Pratique médicale des soins palliatifs**	Collège de Soins Palliatifs Collège de Cancérologie (CNEC)
6	**Santé et travail**	Collège de Médecine du Travail
7	**Notions d'éthique/Lutte contre la stigmatisation/Relation médecin-malade et famille**	Collège de Psychiatrie
8	**Evaluation d'un essai clinique Méthodologie et Biostatistique pour la Recherche Clinique**	Collèges de Pharmacologie et Thérapeutique
9	**Repères pratiques en addictologie**	Collège d'Addictologie

Les 18 enseignements transversaux universels (II)

10	**Prescription adaptée des examens complémentaires/explorations fonctionnelles**	Collège de Physiologie Collège de Biologie médicale Collège de Radiologie (CERF)
11	**Education thérapeutique et alliance thérapeutique Observance Thérapeutique**	Collège de Thérapeutique et Pharmacologie
12	**Organisation des soins/Communication interprofessionnelle et institutionnelle**	Collège de Santé Publique
13	**Formation à la sécurité des patients Qualité et sécurité des soins*/ Identito-vigilance/ Hygiène**	Collège de Santé Publique Conseil National Professionnel de Médecine Nucléaire Conférence des Présidents de CME de CHU
14	**La juste prescription du médicament**	Collèges de Pharmacologie et de Thérapeutique
15	**Gestes d'urgence**	Collège de Médecine d'urgence Collège d'Anesthésie réanimation Collège de Médecine intensive
16	**Préparation d'une communication, d'un travail de thèse et d'un article scientifique. Recherche bibliographique**	Collège National des Enseignants de Médecine Interne
17	**-Certificats médicaux -Législation sociale -Responsabilité médicale**	Collège de Médecine Légale
18	**e-santé : Nouveaux outils en santé, santé connectée, nouvelles technologies**	Santé Publique / Biostatistiques et informatique médicale Tous DES selon les développements envisagés

La coordination est difficile !

Coordination Nationale des Co | computer funny - Google Sear | Coordination Nationale des Co

cncem.fr

Tableau de bord | Contenu | Structure | Apparence | Personnes | Modules | Configuration | Rapports | Aide | Bonjour **Luc Mouthon** | Se déconnecter

Ajouter du contenu | Rechercher des contenus | Fiche collège | Tableau de bord | Ajouter un utilisateur | Personnes | Modifier les raccourcis

Coordination Nationale des Collèges d'Enseignants en Médecine

Coordination Nationale des Collèges d'Enseignants en Médecine

Enseigner, Mutualiser, Harmoniser

Accueil | Bureau | WIKI | Collèges | GT | Documents

Luc Mouthon

- Mon compte
- Se déconnecter

Navigation

- Ajouter du contenu
- Envoi de messages
- Personne jamais connectée
- Liste des Présidents
- Membres des GT

Domiciliation, Adresse postale

Siège de la CNCEM:
Faculté de Médecine Paris Descartes
15 rue de l'école de Médecine
75006 Paris

Adresse postale de la CNCEM:
Service de médecine interne
Hôpital Cochin
27 rue du Faubourg Saint Jacques
75014 Paris

Actualités

- Arrêté du 7 août 2017
- **Arrêté du 26 décembre 2016** nombre de DES
- **Décret 25 novembre 2016** - Réforme troisième cycle études médicales
- Docuement de travail sur les options et FST (liste provisoire)
- R. CNCEM 15 Fevrier 2017 : Présidents des Collèges- Plateforme 3ème cycle
- Arrêté du 13 novembre 2015 fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de médecine

Présentation de la CNCEM

La Coordination Nationale des Collèges d'Enseignants en Médecine (CNCEM) s'est mise en place le 8 juillet 2015, à l'occasion d'une réunion fondatrice qui s'est déroulée à Paris, à la faculté Paris Descartes, à l'initiative de Luc Mouthon, président du Collège des Enseignants de Médecine Interne (CEMI) et d'Olivier Claris, président de la Commission Permanente du Conseil national des Universités (CP-CNU). A cette réunion il a été décidé :

Lire la suite | 1351 lectures

Nouveaux membres

- Frédéric Caux
- Alain Boissonnas
- Laurent Calvel
- Anne-Marie Musset
- Marie-Rose Moro

Les groupes de travail

Les groupes de travail de la CNCEM ont été restructurés fin septembre 2017 comme suit:

1. Numérique (Responsabe: Olivier Palombi)

- E-Carnet (Responsable: Christian Boissier)
- E-Learning (Responsabe: Olivier Palombi)
- Lames virtuelles (Responsable: Philippe Bertheau)

Publish site (Up to date)

FR 11:53 05/11/2018

Bureau de la CNCEM

Assemblée constitutive du 26 janvier 2018

- Président : Luc Mouthon
- Vice-président: Olivier Farges
- Membres du bureau: postes non encore attribués
  - Nadia Bahi-Buisson (présidente du collège de Pédiatrie) (Paris Descartes)
  - Marie-Rose Moro (présidente du collège de Psychiatrie) (Paris Descartes)
  - Christian Boissier (président sortant du collège de médecine vasculaire) (Saint Etienne)
  - Hervé Puy (président de la coordination des collèges d'enseignants en biologie médicale) (Paris Diderot)
  - Benoit Plaud (président du collège d'Anesthésie Réanimation) (Paris Diderot)

CNCEM : groupes de travail

Septembre 2018

- Numérique: O Palombi
  - Plateforme Nationale des disciplines (PND): O Palombi
  - E-carnet: C Boissier
  - Lames virtuelles: P Bertheau
  - Télémédecine: T Moulin

UNESS.fr

- Enseignements transversaux: S Perrot
- Simulation: B Plaud
- Agréments/Evaluation des compétences: T Thomas - P Pottier
- Francophonie: A Mekontso Dessap
- Référentiels 3ème cycle: JF Viallard
- Référentiels 2ème cycle: C Cyteval

Conférence des doyens

ANEMF

- Démographie: O Farges

ONDPS

Plateforme Nationale des Disciplines

Référents SiDE-S
Collège d'Enseignants
de la Spécialité

Référents SiDE-S
Scolarité

Référents Disciplinaires
pour chaque spécialité

Référents
Informatiques
Pour SiDE-S

Assistance
Technique
UNESS –
SiD

Coordination Nationale
des Collèges
d'Enseignants en
Médecine

Conférence des Doyens des facultés de Médecine
SANTÉ FORMATION RECHERCHE

Une équipe
informatique
UNESS – SiDE-S

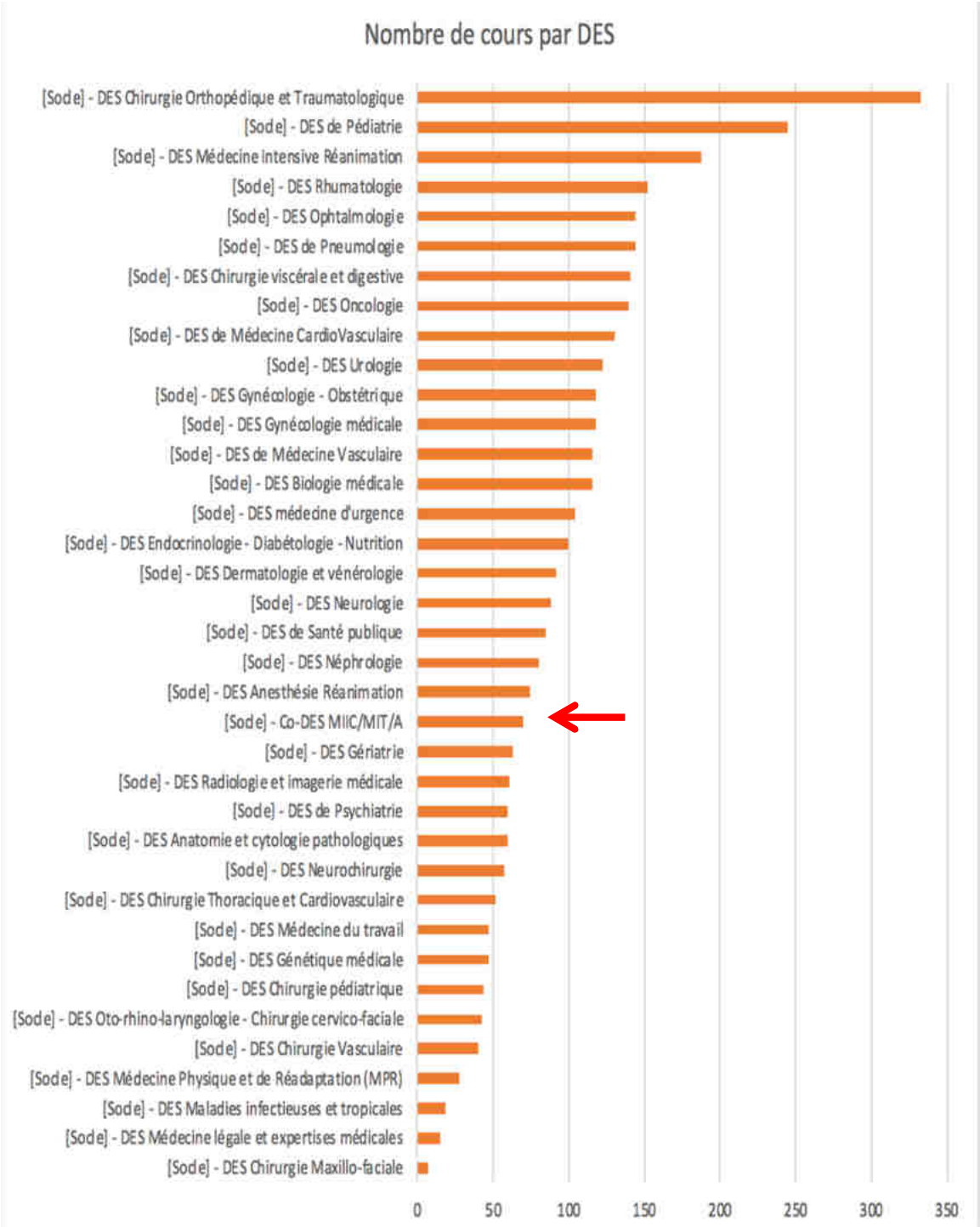

Offre globale de formation sur la PND

- **Phases socles**
- **3 535 cours en ligne**

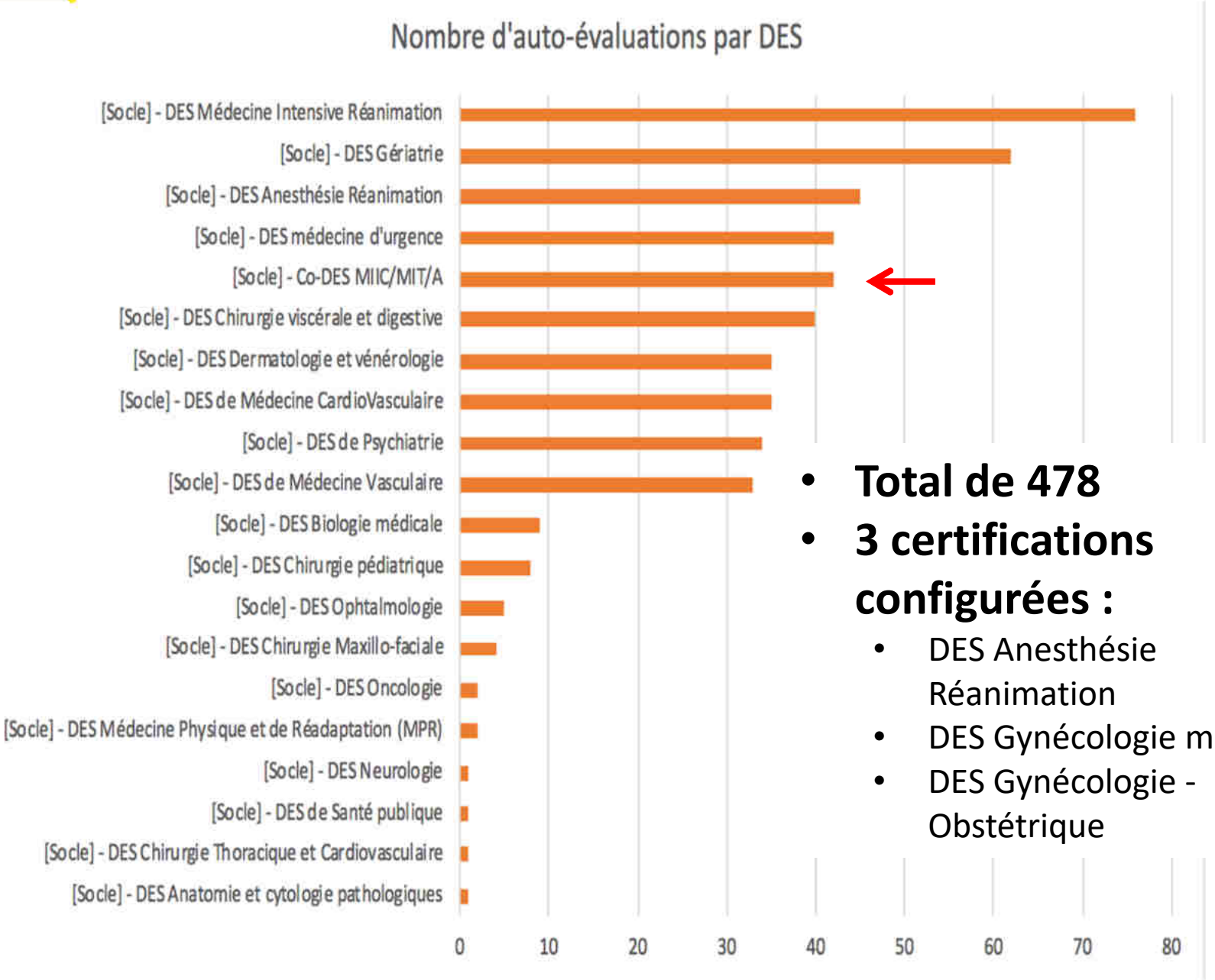

- **Total de 478**
- **3 certifications configurées :**
  - DES Anesthésie Réanimation
  - DES Gynécologie médicale
  - DES Gynécologie - Obstétrique

Ordre du jour :
Réunion SIDES-CNCEM-UNESS

9 novembre 2018 de 13h30 à 16h00

- Lancement de SIDES NG
  - Principes fondateurs de SIDES NG (O. Palombi)
  - Visiter guider de SIDES NG (G. Mathes & O. Palombi)
    - Architecture et grandes fonctionnalités de SIDES NG pour le 3ème cycle
    - Accès et identifications, principes et contraintes
    - Gestion et administration des droits
    - Les tableaux de bord personnalisés (étudiants, enseignants, scolarités)
    - Les parcours de formation par DES (exemple)
    - Le corpus ou bibliothèque partagée de tous les cours
    - La gestion et validation des stages (e-carnet)
    - La déclaration des actes (démonstration)
    - L'e-portfolio
  - Les outils associés : (M. Cissoko & G. Mathes)
    - Module d'importation massive de questions en ligne (démo)
    - Conversion des Powerpoint sonorisés en ligne (démo)
  - Tutoriels, formations et supports (M. Cissoko & G. Mathes)
  - État des lieux et roadmap : (G. Mathes)
    - Importation des utilisateurs et ventilation des droits
    - Importation des terrains de stage et des affectations
    - Importation des contenus de formation et des auto-évaluations
    - Récupération des traces de l'année 2017-2018 sur SIDES

Les « plus »…

- **Une plus grande lisibilité des formations**
- **Un cadre pédagogique solide:**
  - Un parcours véritablement « professionnalisant »
  - Des points d'évaluation et un suivi garantissant l'acquisition des compétences, la qualité de formation, l'adaptation de l'étudiant à son futur métier
- **Une vraie préparation à l'exercice des métiers**
  - Une autonomisation progressive et supervisée en fin de parcours +++
- **Une adaptabilité des contenus et des procédures**

Remerciements

- Benoit Schlemmer
- Olivier Farges et le bureau de la CNCEM
- Olivier Palombi
- Coordonnateurs de groupe de la CNCEM
- Olivier Claris
- Jean-Luc Dubois-Randé/Jean Sibilia et la Conférence des Doyens
- L'ensemble des présidents de collèges/des coordonnateurs
- Les organisations syndicales étudiantes
- Les scolarités
- L'UNESS